

réactions sérologiques positives doivent être déclarées au directeur de la Division de l'hygiène sociale. Certaines régions éloignées où il n'existe pas de service médical peuvent être exemptées de ces dispositions.

Colombie Britannique.—Les services provinciaux de santé de la Colombie Britannique sont une division du Secrétariat provincial. L'officier provincial de santé, de qui relève l'administration des détails techniques du service, est responsable directement au Ministre en matière technique. Le lieutenant-gouverneur en conseil agit en qualité de Commission de santé dans toutes les questions législatives relatives aux règles et règlements.

Les services provinciaux de santé sont répartis entre deux bureaux—le Bureau d'administration et le Bureau des services locaux de santé—et comprennent six divisions.

Le Bureau des services locaux de santé fait partie de l'office central de la Commission provinciale de santé et relève directement de l'officier provincial adjoint de la santé. En plus de coordonner les services de diverses divisions, il est chargé de la surveillance technique de tous les services locaux de santé. Telles spécialités de santé publique comme le bien-être maternel et infantile, la répression des maladies transmissibles, les services dentaires publics, le service public d'infirmières et certains domaines de l'hygiène industrielle sont autant d'attributions de ce bureau.

Il existe présentement en Colombie Britannique plusieurs genres de services locaux de santé. Ceux-ci comprennent d'importants services municipaux de santé, les unités sanitaires, au nombre de six, en plus de celles de la zone métropolitaine de Vancouver, les services publics d'infirmières et les régions où des médecins de la santé publique à temps partiel et des inspecteurs médicaux des écoles sont choisis parmi les médecins exerçants. Le personnel d'une unité sanitaire comprend un directeur médical à temps entier, spécialisé en matière de santé publique, un certain nombre d'infirmières de la santé publique d'après la population desservie, un ou deux hygiénistes et un commis aux statistiques.

La province entière a été divisée en zones d'unités sanitaires sur une base géographique et il est projeté d'organiser chaque année trois ou quatre unités de plus. La Commission provinciale de la santé, en plus des autres services qu'elle assure à la population, verse des subventions considérables aux services publics d'infirmières et aux unités sanitaires. En vue d'établir un programme visant à la solution des problèmes créés par le cancer et le rhumatisme articulaire aigu, des études spéciales se poursuivent sur ces deux maladies. Un service consultatif sur la nutrition a été établi et fait partie du Bureau des services locaux de santé publique. Une collaboration étroite est maintenue entre le Service de la nutrition et le Ministère de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

La Division du génie de la santé publique voit à toutes les questions se rapportant à l'assainissement du milieu, y compris les sources d'approvisionnements d'eau, les systèmes d'égout, le contrôle des aliments et du lait, les piscines de natation, la surveillance de l'hygiène dans les chantiers forestiers, les mines, les chantiers de construction et de conserverie, certaines phases de la destruction des ordures ménagères, la surveillance des mollusques et crustacés et le logement.

La Division de la lutte contre la tuberculose est chargée du diagnostic et du traitement de la tuberculose dans la province. Elle dispose de deux hôpitaux pour tuberculeux—un à Tranquille et l'autre comme pavillon de l'hôpital général de Vancouver, à Vancouver. La division assure trois autres services hospitaliers conjointement avec le Royal Jubilee Hospital et l'hôpital St-Joseph, à Victoria, et l'hôpital St-Joseph pour les Orientaux à Vancouver.